

Nouvelles administratives

Certificat d'aptitude aux fonctions de Bibliothécaire Session 1972

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Les épreuves d'admissibilité du Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire, session 1972, ont eu lieu les 1^{er} et 2 février.

Sujets des épreuves

1) Administration, organisation et fonctionnement des bibliothèques (3 h)

« Vous décidez, dans le type de bibliothèque de votre choix, d'envoyer régulièrement à vos lecteurs, la liste de vos acquisitions. Pourquoi ? Quels problèmes pratiques se posent à vous pour la réaliser, la publier et la diffuser ? »

2) Bibliographie (2 h)

1) Où trouverez-vous les renseignements nécessaires pour abonner votre bibliothèque aux périodiques suivants : *La Gazette des beaux arts*, Paris ; *New statesman*, Londres.

2) Vous êtes chargé des achats de livres français dans votre bibliothèque. Quels répertoires (bibliographies, catalogues...) pourront vous aider dans votre tâche ? Expliquez pourquoi.

3) Catalogage (3 h)

Les candidats ont été invités à cataloguer (fiche de base et éventuellement fiches de renvoi et de collection ; indice de la Classification décimale de Dewey ; vedettes pour les catalogues alphabétiques de matières), six ouvrages.

Candidats

931 candidats avaient présenté un dossier d'inscription à la préparation, 12 ont été écartés par la Commission consultative. 558, dont 21 à titre étranger, se sont présentés effectivement (27 en 1960, 172 en 1966, 377 en 1971).

Résultats

334 candidats, dont 10 à titre étranger, ont été déclarés admissibles (59,85 % des présentés. Moyenne des totaux : 28,05 sur 60, soit 9,35 sur 20 contre 10,27 en 1971).

26 hommes sur 64 présentés.

308 femmes sur 494 présentées.

Centres de préparation

On note parmi les candidats admissibles : 152 candidats du centre de Paris (et Massy) sur 238 présentés (63,9 % de succès) ; 182 candidats des centres de province sur 320 présentés (56,9 % de succès).

Les centres provinciaux où un enseignement est organisé ont obtenu les résultats suivants : 17 succès sur 29 à Bordeaux, 9 sur 14 à Clermont-Ferrand, 6 sur 10 à Dijon, 2 sur 7 à Grenoble, 13 sur 16 à Lille, 30 sur 40 à Lyon, 11 sur 16 à Marseille, 2 sur 12 à Montpellier, 16 sur 18 à Nancy, 10 sur 11 à Nantes, 6 sur 14 à Toulouse, 7 sur 39 à Tours.

On note d'autre part une proportion de succès supérieure à la moyenne nationale à Besançon (6 sur 6), Brest (3 sur 4), Le Havre (4 sur 5), Le Mans (3 sur 4), Nice (3 sur 4), Rouen (3 sur 4) et aussi à Rabat (3 sur 3).

Titres universitaires

Ont été déclarés admissibles :

- 37 titulaires d'une maîtrise ou de titres équivalents ou supérieurs (sur 53 présentés) ;
 - 81 licenciés (sur 123) ;
 - 17 titulaires du D.U.E.L. ou de titres équivalents (sur 36) ;
 - 31 titulaires du C.E.L.G. ou de titres équivalents (sur 64) ;
 - 146 titulaires du baccalauréat ou de titres équivalents (sur 230).
- 22 candidats dispensés du baccalauréat (sur 52).

Expérience de la profession

95 admissibles (sur 152 présentés) exercent des fonctions dans des bibliothèques :

- 18 bibliothécaires (sur 30) ;
- 52 sous-bibliothécaires (sur 76) ;
- 25 employés de bibliothèques (sur 56).

Comme l'an dernier, le nombre des licenciés et titulaires de titres supérieurs à la licence est donc élevé, à peu près le tiers des présentés (178 soit 31,5 %) et des admissibles (118 soit 35,3 %) ; leurs succès (67,4 %) sont supérieurs à la moyenne (59,86 %) sans être aussi marqués qu'on aurait pu l'attendre.

La proportion des admissibles est sensiblement la même pour les candidats travaillant déjà dans les bibliothèques (62,5 %) et pour les étudiants (61,5 %) ; mais ces derniers étaient cette année deux fois plus nombreux que les premiers alors que les années précédentes ils ne représentaient que la moitié de l'effectif total.

Les résultats obtenus à Paris — et à Massy — (63,9 % de succès) sont comme les deux dernières années un peu supérieurs à ceux obtenus en province (56,9 % de succès).

Mais le pourcentage total des succès (59,86 %) est nettement inférieur à celui des années précédentes (64,8 % en 1970, 63,1 % en 1971) et pour la première fois la note moyenne est inférieure à 10 pour toutes les épreuves : 6,7 sur 20 en organisation ; 9,8 sur 20 en bibliographie ; 9,6 sur 20 en catalogage.